

LA PRESSE EN REVUE...



MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

- 1) Indignation
- 2) Le « je », le moi je sais tout !
- 3) Elles dépensent trop ?
- 4) La menace...
- 5) Retour de Gattaz: oh secours !
- 6) Le pschitt
- 7) Gestion du...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Parkinson liée aux pesticides: les agriculteurs minimisent encore le danger



Utilisation de pesticides dans les vignes du Médoc © Jean-Pierre Stahl

A quand une véritable prise de conscience des agriculteurs, viticulteurs, pouvoirs publics concernant les ravages des pesticides. Côté Châteaux vous propose cet article publié aujourd'hui par un de ses confrères de l'Agence France Presse pour réfléchir sur les conséquences pour la santé et le déclenchement de la maladie de Parkinson.

La France, premier utilisateur de pesticides en Europe, reconnaît depuis deux ans qu'une exposition prolongée aux produits phytosanitaires peut provoquer la maladie de Parkinson: un risque que ses agriculteurs minimisent tant qu'ils ne sont pas touchés.

Il y a neuf ans, le jour de son 54e anniversaire, Alain Moles apprenait qu'il était atteint de la maladie neurodégénérative de Parkinson, une « belle saloperie » que son père avait eue avant lui. Dans la campagne idyllique du Quercy, tous deux étaient agriculteurs et traitaient les arbres fruitiers comme les vignes.

Aujourd'hui, Alain Moles a 63 ans et ne se déplace plus qu'au volant de sa camionnette entre les ceps de chasselas de Moissac de sa commune de Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne). Reconnu « invalide à 100% », il ne reste pas longtemps debout, marche avec peine, a « mal aux cervicales, mal partout ».

Dans le même village de 1.200 habitants, un autre agriculteur parkinsonien est décédé en 2008, à 78 ans. « Quand mon père est tombé malade, je me suis souvenu qu'il préparait ses produits de traitement sans aucune protection, mettait la main dans l'appareil de mélange. En fin de journée, il avait encore du produit sur la peau », raconte son fils de 55 ans, Bernard Guignes, aujourd'hui technicien conseil « dans le négoce des produits phytosanitaires classiques et des traitements biologiques ».

Certes Parkinson touche environ 150.000 personnes en France et n'est pas une maladie spécifique aux agriculteurs. Ses causes sont « toujours inconnues » même si « l'hypothèse la plus plausible aujourd'hui est une combinaison de facteurs environnementaux et génétiques prédisposants », explique l'association France Parkinson sur son site internet.

Mais une expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a confirmé en 2013 « une augmentation du risque

de développer une maladie de Parkinson chez les personnes exposées professionnellement aux pesticides ». S'appuyant sur une synthèse d'analyses, l'Inserm évoque « un excès de risque significatif de 62% ».

A Toulouse, la biologiste Laurence Payrastré a participé à cette étude. Chercheuse au sein d'un laboratoire de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), elle étudie l'impact des mélanges de pesticides à faible dose sur la santé. « Dans la maladie de Parkinson, on constate une mort des neurones dans la partie du cerveau qui a trait à la mobilité, explique-t-elle. Or certains pesticides sont susceptibles d'accélérer ce processus de mort cellulaire, même si la relation de cause à effet reste à démontrer ».

Au nombre des suspects, la biologiste cite deux herbicides désormais interdits en Europe, le paraquat et le roténone; certains insecticides organophosphorés dont le chlorpyrifos, ou encore des fongicides toujours autorisés, tel le Maneb dans la famille des dithiocarbamates. – 75 cas reconnus en deux ans –

En 2012, l'Etat a finalement inscrit « la maladie de Parkinson provoquée par les pesticides » aux tableaux des maladies professionnelles en agriculture.

Et au cours des deux dernières années, la France a reconnu officiellement 75 cas (dont 66 au titre du nouveau tableau), selon un bilan communiqué à l'AFP par la Mutualité sociale agricole (MSA).

En 2010 et 2011, seuls neuf cas avaient été reconnus individuellement par les experts des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles. « On ne sait pas dire actuellement si ce nombre (de 75 cas en 2012-2013, ndlr) est en décalage avec la réalité », dit le dr Michel Gagey, médecin chef de l'échelon national de santé-sécurité au travail, et directeur de l'Institut national de médecine agricole (INMA) à Tours. C'est normalement à la victime de faire une déclaration de maladie professionnelle, incitée par le corps soignant, rappelle-t-il. « Mais la France est un pays où il existe une sous-déclaration collective globale de toutes les pathologies en milieu professionnel, et pas seulement dans le milieu agricole ».

Plus ou moins bien informés, souvent dans le déni, les agriculteurs restent nombreux à minimiser les dangers des substances qu'ils emploient contre les insectes ravageurs, les

champignons et autres mauvaises herbes...

Dans le seul département du Tarn-et-Garonne, l'association France Parkinson compte une quinzaine d'agriculteurs malades parmi ses 120 adhérents. « Il s'en déclare de plus en plus parce qu'ils ne se sont pas protégés suffisamment », constate la présidente départementale de l'association, Marie-Nuria Falguières, médecin du travail retraitée. « Mettre un masque, une combinaison, ça les gêne pour travailler et les agriculteurs se disent « pour un jour, allez, ce n'est pas la peine ». Mais un jour plus un jour plus un jour... Ils ne veulent pas comprendre que ça finira mal pour eux, qu'ils auront des neurones détruits pour toujours », insiste Mme Falguières.



A Cazes-Mondenard, Bernard Guignes assure voir encore « beaucoup d'agriculteurs qui traitent à temps perdu, vite fait, sans masque, sans gants, sans cabine, parfois la cigarette au bec ». Cet ancien agriculteur évoque un « milieu agricole très conservateur qui ne change pas volontiers ses pratiques » mais aussi « le bourrage de crâne fait par certains syndicats et médias » alors que la nouvelle loi d'avenir de l'agriculture (adoptée en septembre) interdit désormais aux industriels de l'agrochimie de faire la publicité des pesticides auprès des professionnels ou dans la presse agricole.

Reste que dans les fermes, on se demande bien pourquoi tel agriculteur tombe malade et pas tel autre. « On n'est pas égaux devant la maladie », répond Alain Moles, convaincu qu'il peut y avoir « un terrain (génétique) favorable avec l'hérédité, peut-être un facteur psychosomatique, et surtout une sensibilité aux produits ». « J'avais un voisin qui traitait sans aucune protection, il disait que ça ne lui faisait rien et c'est vrai qu'il était solide, il est mort d'un accident de tracteur », relève-t-il. « Moi je portais

un masque, je traitais à l'abri d'une cabine. Mais la protection n'est jamais complète. Et puis, tant qu'on n'est pas malade, on n'est pas concerné, voilà... »

En 2005, quand le diagnostic est tombé pour lui, il s'est dit: « ou j'arrête l'agriculture ou je me fingue ou je change de pratiques ». A la fin de l'année, son frère et lui étaient passés à l'agriculture biologique. – cancers de la prostate, leucémies –
Désormais invalide, il milite aux côtés de ceux qui dénoncent « les effets hautement toxiques des pesticides sur la santé humaine ».

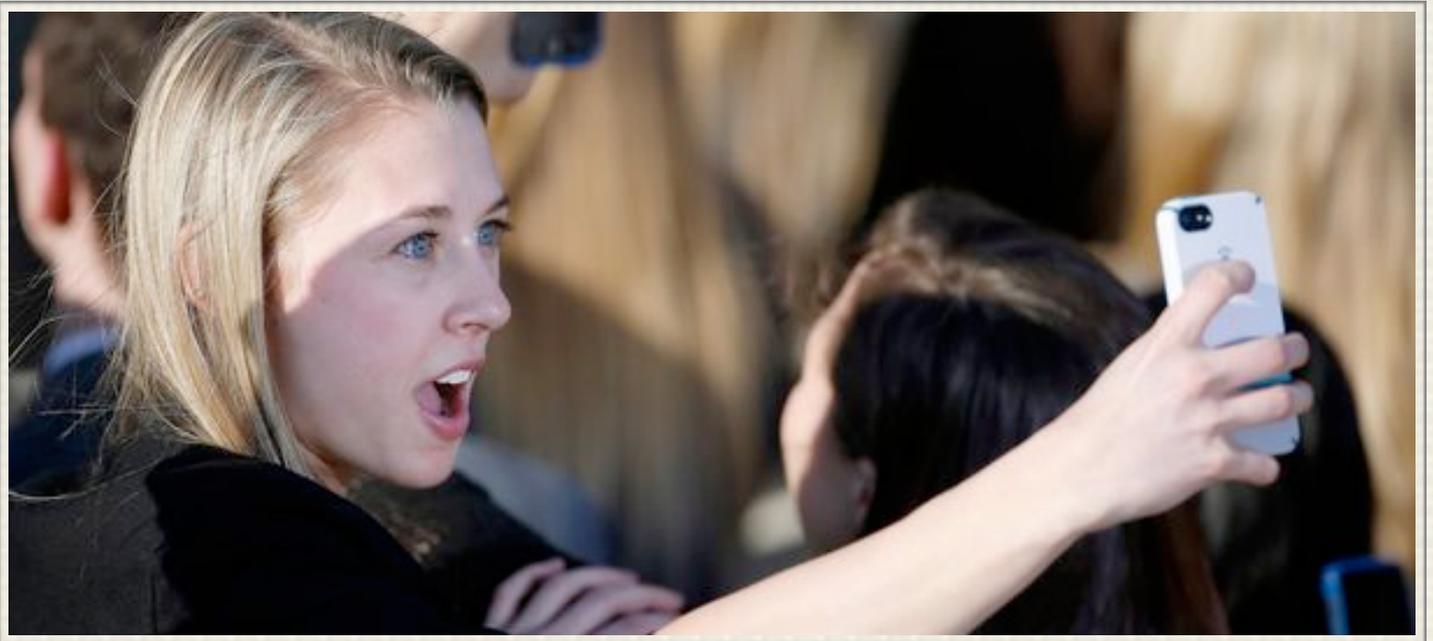
A Limoges, le dr Pierre-Michel Perinaud a lancé l'an dernier un appel intitulé « Pesticides: l'alerte des médecins de France métropolitaine et des Antilles », signé par 1.400 confrères. « Devant l'accumulation des preuves scientifiques », ces médecins demandent à l'Etat de créer de nouveaux tableaux de maladies professionnelles agricoles pour d'autres pathologies en lien avec l'exposition aux pesticides: les cancers de la prostate (constatés notamment dans les bananeraies aux Antilles) ou certains cancers hématopoïétiques.

Ils insistent aussi pour « que toute personne travaillant en milieu agricole dispose d'un livret individuel personnel où seront consignés les noms des divers produits employés, leurs quantités et leurs dates d'utilisation ». Un historique qui ferait progresser la recherche sur les produits comme la santé publique.

Agence France Presse – LBX)france3-regions.blog.francevininfo.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Grands narcissiques: les quatre facettes du "je"



Dans la famille des grands narcissiques, on identifie quatre types de personnalités.- REUTERS/Jonathan Ernst

Le compétiteur

Il est souvent exaspérant tant, à l'entendre, il fait tout mieux que tout le monde ! Vous jouez au tennis ? Lui aussi - mais son revers est plus joli. Vous avez aimé un livre ? Il l'a lu avant vous, et son opinion est forcément plus riche que la vôtre... Car, l'essentiel, chez lui, est moins le désir de briller que la volonté d'être, toujours, le premier. Refusant l'idée même de l'échec, le compétiteur ne conçoit d'autres rapports humains que ceux dictés par la rivalité et la domination.

On imagine aisément les dégâts que cette attitude peut engendrer dans une entreprise qui favorise de tels comportements, en particulier chez certains commerciaux -des "killers" sans limites, persuadés que la vie se limite à cette alternative : tuer ou être tué. Le compétiteur vit donc sous une pression interne permanente, motivante pour lui-même et épuisante pour les autres, "admiratifs, parfois fascinés par cette énergie... qui finit toutefois par être invivable au quotidien", note Laurent Schmitt.

D'autant que, sur le plan familial, le compétiteur fait des ravages. Comme pour ce médecin, lui-même fils de médecin, à qui son père avait inculqué l'idée que, "quand tu es deuxième, tu n'intéresses personne", et qui a fini en dépression parce qu'il avait moins de patients que papa.

Le flamboyant

Son côté m'as-tu-vu suffit pour qu'on l'identifie au premier coup d'oeil : chemise à la mode, lunettes de soleil branchées, il (ou elle !) adore exhiber son smartphone dernier cri, sa voiture hors de prix, voire... ses enfants comme s'il s'agissait d'un objet parmi d'autres. Il aime se mettre en scène et briller en permanence, quitte, parfois, à exprimer son ego en s'effaçant, au moins en apparence, derrière un autre - une fraîche et jolie maîtresse ou un jeune éphèbe...

Bernard Tapie en est l'archétype, comme le fut en son temps Alma Mahler, qui, après un premier mariage avec l'illustre musicien, a successivement vécu avec Walter Gropius, fondateur du Bauhaus, le peintre Oskar Kokoschka et enfin l'écrivain Franz Werfel. Mais il arrive aussi que le narcissisme de l'un renforce celui de l'autre. On a affaire alors à un "couple de flamboyants" tels... Bernard-Henri Lévy et Arielle Dombasle !

Le discret

Il avance masqué, mais qu'on ne s'y trompe pas : derrière une apparente simplicité se cache une vision grandiose de lui-même. A l'école, il se met au fond de la classe, persuadé que le maître va le repérer dès la première leçon. Adolescent, il ne fait jamais le premier pas, convaincu que ses qualités se verront sans même qu'il ait à les montrer. Un peu comme ces "vieilles filles qui espèrent, jusqu'à la fin de leur vie, que le Prince charmant vienne enfin les enlever à leur vie médiocre !" ajoute Laurent Schmitt.

D'où, souvent, un sentiment de frustration, d'orgueil blessé qui peut entraîner le timide dans une profonde dépression tant il a l'impression d'être incompris par le reste du monde. Pis : même s'il lui arrive -parfois- d'être enfin reconnu à sa "juste valeur", cela ne dure généralement pas très longtemps, puisque "aucun regard, si amoureux soit-il, ne peut être à la hauteur de celui qu'il porte sur lui-même", précise le spécialiste. La vie de cet idéaliste discret, insatisfait et orgueilleux, n'est décidément pas un long fleuve tranquille...

Le manipulateur

Dangereux, il ne recule devant rien pour arriver à ses fins. Jusqu'à instrumentaliser ses proches qui sont, à ses yeux, moins des êtres humains (comme lui) qu'un moyen voire un tremplin pour sa propre réussite. C'est ce bon copain que vous faites entrer dans votre entreprise et qui, plus tard, va profiter de votre congé maladie pour vous piquer le dossier sur lequel vous travailliez, tout en assurant qu'il n'est pour rien dans tout cela! Ou encore, ce "meilleur ami" prêt à tout pour consoler votre femme, y compris à coucher avec elle, pas pour vous nuire mais parce qu'elle était malheureuse...

Très intelligent, il n'hésitera pas à user de sa (très grande) capacité de séduction pour s'assurer une emprise réelle sur son entourage. En cela, il se rapproche du pervers narcissique, dont il partage la capacité de nier l'autre comme sujet. A un détail près : lui, au moins, n'éprouve pas de jouissance à faire du mal...

Notre dossier complet: Les narcissiques

http://www.lexpress.fr/styles/psycho/les-narcissiques_1609029.html

lexpress.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

Les agents en grève pour leurs RTT à Boissy-Saint-Léger



Des agents de la ville de Boissy-Saint-Léger sont en grève ce mardi 14 octobre à l'appel du syndicat Fsu-Sdu 94. En cause : les heures de RTT.

Alors que les agents bénéficient actuellement de 23h30 de RTT par an, ils devraient passer d'ici 2015 à 5h50.

« Le maire a prétexté un courrier du préfet de 2002 qui indiquait que le calcul des RTT n'était pas légal. Le maire de l'époque avait pourtant maintenu sa décision et le préfet n'avait pas insisté. Aujourd'hui, le maire s'appuie sur ce courrier pour nous retirer des RTT et des jours de congé exceptionnel, sans contrepartie. La perte de RTT devrait représenter 2-3 jours. Il nous a été proposé de récupérer ces jours de RTT en passant de 37h30 par semaine à 38-39h, c'est inacceptable », indique un délégué du personnel.

« J'ai découvert ce courrier du préfet cet été, c'est pourquoi je n'étais pas revenu sur ces RTT auparavant, explique de son côté Régis Charbonnier, maire PS de la ville. Les syndicats le savaient mais ne m'avaient rien dit. Tant mieux pour eux s'ils ont bénéficié de cette erreur pendant plusieurs années mais je ne peux pas me permettre de prolonger. Je risquerais tôt ou tard de me faire épingler par la Chambre régionale des comptes. J'ai proposé aux agents d'assouplir leur organisation horaire pour qu'ils puissent continuer à bénéficier de ces journées, en réduisant leur pause déjeuner par exemple. »

Le piquet de grève sera installé devant la mairie de Boissy-Saint-Léger dès 9 heures ce mardi 14.

Conseiller d'opposition, ex premier adjoint dans la première mandature de Régis Charbonnier, Moncef Jendoubi a apporté son soutien au personnel municipal et réclame un conseil municipal exceptionnel pour traiter de ce point.

III) Les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent trop vite



L'entrée de la Cour des Comptes le 17 juin 2014 à Paris. (Photo Bertrand Guay.AFP)

D'après un rapport de la Cour des comptes, le solde des administrations publiques locales contribue pour un tiers au retard pris dans la réduction des déficits publics.

Les collectivités territoriales «n'ont pas apporté la contribution attendue à la réduction des déficits publics» l'an dernier, leurs dépenses de fonctionnement ayant progressé trop vite, rapporte la Cour des comptes dans son rapport sur les finances locales. Les administrations locales (collectivités, plus organismes rattachés) représentant 21% de la dépense publique et 9,5% de la dette, «ont vocation à prendre leur part des efforts de redressement des comptes publics», dit la Cour des comptes. «En 2013, elles n'ont pas apporté la contribution attendue» et «les perspectives d'une plus grande maîtrise des dépenses [...] sont incertaines», affirme un communiqué de l'institution présidée par Didier Migaud.

Le rapport, le deuxième du genre après celui de 2013, a été établi «sur la base de 136 contrôles de collectivités».

Selon la Cour, «la baisse modeste (-0,6%) des

concours financiers de l'Etat en 2013 n'a pas freiné l'évolution des dépenses, du déficit et de la dette du secteur public local». Au total, «le solde des administrations publiques locales s'est creusé à 0,4% du PIB, contribuant ainsi pour un tiers au retard pris dans la réduction des déficits publics.» «La masse salariale a continué de progresser (+3,1% après + 3,5% en 2012). Son évolution est la conséquence notamment de la triple hausse des effectifs, des rémunérations indiciaires (sous l'effet des avancements d'échelon et de grade) et des régimes indemnitaires. Elle résulte également, mais pour une part minoritaire, de décisions de l'Etat qui échappent aux collectivités», selon les magistrats de la rue Cambon.

Malgré le décalage entre recettes et dépenses de fonctionnement, les collectivités territoriales «ont globalement accru - à l'exception des départements - leurs dépenses d'investissement au prix d'une augmentation de leur endettement», notent-ils également. Pour la période 2015-2017, pendant laquelle les dotations de l'Etat doivent baisser de 11 milliards d'euros, «le risque existe que les collectivités choisissent plutôt d'augmenter le taux des impôts locaux (communes et intercommunalités, et départements

dans une moindre mesure) ou d'obtenir de nouvelles ressources (régions ou départements)», estime la Cour.

Fusion d'intercommunalités

Alors que l'essor des intercommunalités était censé engendrer des économies, les magistrats de la rue Cambon relèvent que, au cours de la décennie 2000, les effectifs des communes (près de 120 000) ont augmenté de 12,8% et ceux des intercommunalités de 145,6% (plus de 240 000). Leur essor impose selon eux «un effort important de rationalisation du bloc communal», notamment via la fusion d'intercommunalités.

Concernant les régions, la Cour des comptes prône «un effort supplémentaire de maîtrise de leurs dépenses» par «un recentrage sur leurs compétences prioritaires». Globalement, elle prône «une loi de financement des collectivités territoriales fixant à titre prévisionnel des objectifs d'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de la dette des différentes catégories de collectivités». Cette idée est reprise dans le projet de loi de finances 2015. Elle suggère aussi des réductions différenciées des dotations prenant «davantage en compte [...] l'existence de marges plus importantes dans le secteur communal».

La Cour propose aussi ce qui serait une révolution, dans un pays où la commune est la cellule démocratique de base : que les dotations soient attribuées aux intercommunalités, «qui la répartiraient entre leurs communes membres», afin «d'améliorer l'efficacité de la gestion publique».

liberation.fr-AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Le budget 2015 arrive à l'Assemblée sous la menace d'un rejet

La Commission européenne risque fort d'émettre un avis négatif, voire de demander la modification du budget.



Le budget 2015 arrive à l'Assemblée dans une ambiance tendue. (LCHAM/SIPA)

Le projet de budget 2015, sous la menace d'un rejet par la Commission européenne, va entamer mardi 14 octobre son marathon à l'Assemblée nationale, où les fractures à gauche risquent de ressurgir autour de la rigueur tandis que la droite va dénoncer un gouvernement défaillant.

Construit sur l'hypothèse d'une croissance de 1%, le troisième budget du quinquennat Hollande prévoit une baisse d'impôts, des économies massives et un déficit public en légère baisse à 4,3% du Produit intérieur brut, loin des engagements successifs du gouvernement devant la Commission européenne.

Un budget "qu'il faut à la France"

La France, qui va devoir demander pour la troisième fois un délai pour revenir dans les clous du Pacte de stabilité européen et aux 3% de déficit, a "pris ses responsabilités" devant une croissance atone pour ne pas conduire la 2ème économie de la zone euro en récession, martèle le ministre des Finances Michel Sapin.

Alors que la popularité du président de la République reste des plus basses, le souci de ne pas raviver un "ras-le-bol fiscal" a aussi pesé dans la décision de supprimer la première tranche d'impôt sur le revenu, qui doit bénéficier à environ 6 millions de contribuables pour un montant de 3,2 milliards d'euros.

La hausse de deux centimes par litre de la taxe sur le diesel et l'augmentation de la redevance audiovisuelle brouillent cependant la promesse de ne plus augmenter les impôts.

Le chef du gouvernement Manuel Valls a affirmé devant les députés que le projet de budget était celui "qu'il faut à la France", qu'il ne pouvait pas être rejeté par la Commission européenne et qu'il était du seul ressort du Parlement français.

Pour l'UMP, "un budget d'impuissance"

Pas convaincu, l'ancien Premier ministre UMP François Fillon a dénoncé un budget "pas sincère, qui tourne le dos à tous les engagements de la France en matière de réduction des déficits".

Outre "la crédibilité" du pays, ce budget pénalisera "les classes moyennes car la suppression de la première tranche d'impôt va se répercuter sur elles", mais aussi les collectivités territoriales, selon le chef de file des députés UMP Christian Jacob.

Face aux critiques, l'exécutif oppose son effort "jamais fait" jusqu'ici pour réduire la progression des dépenses, qui mettra à contribution tant l'Etat que les collectivités territoriales.

La droite reproche l'absence de "vraies économies", qui passeraient à ses yeux par des réformes structurelles, sur les retraites par exemple. Ainsi le président UMP de la commission des Finances, Gilles Carrez, a critiqué "un budget d'impuissance, dans lequel tous les efforts se traduisent par une réduction des investissements ».

"Les frondeurs ont touché aux limites de l'exercice"

Et une partie de la gauche, critique envers un soutien jugé excessif aux entreprises aux dépens des ménages, continue à réclamer une inflexion de la politique économique.

Le Front de Gauche dénonce la poursuite de "l'austérité", terme récusé par le gouvernement. "Ce budget ne correspond pas à ce pour quoi les gens ont voté pour François Hollande en 2012", s'est indignée l'ex-ministre écologiste Cécile Duflot, qui ne le votera pas.

Dans les rangs socialistes, les frondeurs sont sur une ligne proche : Jean-Marc Germain a récemment affirmé qu'"en l'état" il ne voterait pas un projet de loi proposant l'inverse de plusieurs propositions de campagne de François Hollande. Et des ministres de retour au Parlement comme Aurélie Filippetti ou Benoît Hamon sont également critiques.

Un parlementaire proche de Manuel Valls estime néanmoins que "les budgets vont passer sans coup férir" et que "les frondeurs ont touché aux limites de l'exercice". Idem pour un ministre, convaincu que les frondeurs "vont continuer mais ont perdu la bataille de l'élargissement de leur base avec le vote de confiance" et qu'"il n'y aura pas de problème de budget".

La coupe des dotations aux collectivités territoriales (à hauteur de 3,7 milliards d'euros) pourrait cependant fâcher au-delà des seuls frondeurs. La rapporteure générale du Budget, Valérie Rabault, cherche ainsi avec d'autres socialistes une voie pour préserver cet investissement public.

Si la pilule du budget est vraiment trop dure à avaler à gauche, reste l'arme constitutionnelle du 49-3, qui permet de faire passer un texte sans vote à moins d'une motion de censure. Mais "ce serait le constat pour la première fois qu'il n'y a pas la majorité", souligne un ministre.

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Assurance chômage: Gattaz veut rouvrir le débat en janvier

Le HuffPost avec AFP



Gattaz a appelé mardi les syndicats à rouvrir le dossier de l'assurance

Le président du Medef Pierre Gattaz a appelé mardi 14 octobre les syndicats à rouvrir le dossier de l'assurance chômage dès janvier, en "profitant" de la "clause de revoyure" prévue par l'actuelle convention. Le numéro un de l'organisation patronale a estimé que la convention agréée en juin était "imparfaite" et a appelé à remettre le dossier sur la table avec "lucidité et pragmatisme".

Le Medef rappelle que les articles de la convention prévoient de faire un point tous les six mois sur l'assurance chômage au regard de la situation économique. La convention en cours étant entrée en vigueur en juin, la première rencontre est prévue en janvier 2015.

"Regardons ce que font tous les pays européens. Je n'ai pas de solution aujourd'hui", a déclaré Pierre Gattaz lors de sa conférence de presse mensuelle. "Nous nous revoyons et nous allons rediscuter de tout cela. C'est tout ce que je peux vous dire", a-t-il ajouté.
Adyoulike

Le président du Medef a également demandé "l'abrogation pure et simple" du compte pénibilité, l'une des mesures phare de la réforme des retraites, car il juge le dispositif "inapplicable" et "anxiogène" pour les entrepreneurs. Les décrets pour la mise en oeuvre du compte pénibilité, publiés vendredi au Journal officiel, vont "augmenter le coût du travail", a ajouté Pierre Gattaz.

Selon le patron du Medef, ces décrets sont "très difficiles à mettre en place, inapplicables et anxiogènes", en particulier dans les PME. Il a aussi souhaité que le gouvernement rouvre le dossier des retraites, estimant que la réforme de janvier 2014 était "une non-réforme".

Le compte pénibilité va commencer à se mettre en place dès 2015, après la parution vendredi de plusieurs décrets. Dès le 1er janvier, les salariés exposés à quatre facteurs de pénibilité pourront obtenir des points qui leur permettront de se former, de travailler à temps partiel ou de partir plus tôt à la retraite. Ces facteurs sont le travail de nuit, le travail répétitif, en horaires alternants ou en milieu hyperbare (comme les travaux sous-marins). Les six autres facteurs (postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes, bruit) ne doivent entrer en vigueur que le 1er janvier 2016.

huffingtonpost.fr

VI) Le CICE, ou la chronique d'un échec annoncé



(Crédits : Reuters)

Au lieu de favoriser l'emploi, le CICE sert à augmenter les salaires et les dividendes. Le choix d'augmenter la distribution des profits, au détriment de l'investissement, tient à l'absence de réforme du marché du travail. Par Marc Guyot et Radu Vranceanu, Professeurs d'économie à l'ESSEC

La conversion à l'économie de l'offre du Gouvernement actuel et d'une partie de l'opposition s'est matérialisée, en partie, par la prise de conscience tardive que le manque de compétitivité des entreprises françaises était une cause majeure de la faiblesse de la croissance et du chômage. Le manque de compétitivité fait que les exportations françaises piétinent, que les entreprises délocalisent leurs productions et que les emplois dans le secteur des biens échangeables sur le marché international disparaissent.

L'opposition, en son temps, avait essayé de traiter

le problème en réduisant les charges sociales patronales sur les bas-salaires avec des résultats positifs, mais modestes. Le Gouvernement actuel a, pour sa part, créé le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), entré en vigueur au premier Janvier 2013.

Le principe est d'octroyer une réduction d'impôts aux entreprises, proportionnellement à leur masse salariale, pour les salaires compris entre le SMIC et 2.5 fois le SMIC. Selon les chiffres du Gouvernement, pour 2014 la réduction d'impôts équivaldrait à 6% de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (4 % en 2013). L'idée du Gouvernement est que la baisse des charges sur le travail, générée par ce mécanisme, va inciter les firmes à embaucher et à investir.

Sans baisse des prix des biens produits, aucune compétitivité supplémentaire, et pas d'emplois créés

Dans la mesure où la réduction des charges pesant sur les salaires au SMIC est équivalente à une réduction du salaire horaire chargé, elle a un effet positif sur la demande de travail payé au SMIC. En revanche, une réduction de l'impôt sur les sociétés assise sur la masse salariale met en marche des mécanismes économiques très différents. Il apparaît évident que si les sommes dégagées ne sont pas utilisées à augmenter leur compétitivité via une réduction des prix des biens et services produits, le CICE n'aura aucun effet sur l'emploi. Or que pouvons nous constater sur l'année écoulée? Selon la dernière note d'informations de la DARES (Direction de la Recherche du Ministère du Travail), les salaires mensuels dans le secteur privé (entreprises de 10 salariés ou plus) ont augmenté au second trimestre de 2014 de 0.4%, après une hausse de 0.6% au premier trimestre.

Sur une année, la variation des salaires mensuels est de 1.4%. Elle touche toutes les catégories socioprofessionnelles, +1.6% pour les cadres, +1.5% pour les ouvriers et +1.3% pour les employés, ainsi que tous les secteurs d'activité, dont +1.6% pour l'industrie. En revanche, sur la même période, de mars 2013 à mars 2014, les prix à la consommation ont seulement augmenté de 0.3%. En conséquence, les salaires en euros constants ont augmenté de 1.1% sur un an, alors même que le taux de chômage continuait d'augmenter et s'approcher des 10%.

Le taux de marge des entreprises reste au plus

bas

En même temps, selon les données de la dernière note de conjoncture l'INSEE, l'investissement des entreprises s'est à nouveau contracté au deuxième trimestre de 0.7%, après une baisse de 0.6% au premier trimestre. A 29.3% au deuxième trimestre 2014, le taux de marge brute des entreprises demeure à son niveau le plus bas depuis 1985 (28,4 %), et ceci malgré l'entrée en vigueur du CICE.

Le CICE a servi à augmenter les salaires... ou à verser des dividendes

Ces différents chiffres permettent d'établir un constat d'échec du CICE, conforme aux craintes que nous avons exprimées il y a un an. En effet, une partie importante du CICE a manifestement été utilisée pour augmenter les salaires ce qui est en contradiction totale avec l'objectif de restauration de la compétitivité de l'industrie française censée soutenir l'emploi. Les syndicats ont fait passer leur objectif de défense des travailleurs déjà détenteurs d'un CDI au détriment des chômeurs et de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, une autre partie du CICE a été utilisée pour verser des dividendes aux actionnaires.

Pourquoi les entreprises distribuent-elles des dividendes au lieu d'investir?

Dans le contexte actuel d'effondrement de l'investissement, lorsque l'on constate un phénomène généralisé d'augmentation des dividendes, cela signifie que les entreprises restituent aux actionnaires une partie de leur profit car elles n'ont pas identifié de projets d'investissements rentables. Ce mouvement manifeste un pessimisme radical sur l'activité économique du pays et la capacité des firmes à se développer à court terme.

Sans partager directement ce constat d'échec, Emmanuel Macron, le nouveau ministre de l'économie, s'est ouvertement interrogé récemment sur les raisons pour lesquelles, depuis une décennie, les entreprises françaises redistribuent davantage vers les actionnaires et les salariés plutôt qu'investir.

Il aurait été souhaitable que le ministre se pose la question deux ans plus tôt, lorsqu'il était conseiller du président de la République car cela aurait peut-être permis d'éviter ce laborieux et inefficace CICE. En effet, pour ce qui est des

salaires, la réponse est toujours la même : un dysfonctionnement profond du marché du travail. Tant que celui-ci n'aura pas été réformé, il restera un inefficace lieu de marchandage entre syndicats et patronat. La rigidité du marché du travail et notamment la surprotection du CDI, se fait non seulement au détriment des chômeurs mais aussi des travailleurs contraints au travail temporaire. Plutôt que le CICE, le Gouvernement actuel, comme les précédents, aurait mieux fait de s'atteler à cette réforme structurelle majeure de flexibilisation du marché du travail, réforme que le premier ministre italien Renzi est lui en train de tenter en Italie.

latribune.fr

VII) En six mois de mairies FN, ce qui a été fait et défait

Culture

Dans le domaine de la culture, les mairies FN ont toujours été interventionnistes : déjà, à Orange, en 1995, Jacques Bompard façonnait le programme culturel de la ville en fonction de ses affinités. Vingt ans plus tard, à Villers-Cotterets, le groupe Jagas a été déprogrammé parce qu'il ne voulait pas réduire le temps de sa prestation -- le maire voulait tronquer le spectacle de « ce groupe, avec les messages qui sont les siens ».

A Luc-en-Provence, le festival électro Amne'zik prévu cet été a été annulé : les organisateurs ont dénoncé des pressions du maire sur le gestionnaire du lieu.

Dans un autre registre, à Hayange, Fabien Engelmann a fait repeindre en bleu une partie du mobilier de la ville, dont une œuvre d'art : une fontaine, en forme d'œuf, sculptée par Alain Mila d'une valeur de 9 000 euros. L'œuvre a finalement été décapée, après le scandale (même Aurélie Filippetti a commenté l'affaire). Selon L'Est républicain, le maire veut finalement la déplacer et mettre à sa place une « fontaine de style ancien ».

A Béziers, Robert Ménard a rendu l'entrée des musées gratuite pour les Biterrois.

Monde social et associatif

Comme à Orange ou Vitrolles en 1995, le tissu

associatif a été très vite attaqué par les mairies FN. A Hénin-Beaumont, l'une des premières décisions de Steeve Briois a été d'expulser la Ligue des droits de l'Homme (LDH) de ses locaux (prêtés par la mairie depuis une dizaine d'années). Il lui a aussi coupé les subventions et l'un de ses adjoints a réclamé à l'association le recouvrement des loyers jamais payés... Soit un montant de 36 000 euros, le reste étant prescrit.

Dans la plupart des villes, les maires FN ont aussi pratiqué des coupes dans le budget des associations. A Fréjus, l'Association Sport et Loisir a été durement touchée.

A Mantes-la-ville, les subventions aux associations ont baissé de 20%. Le maire Cyril Nauth a aussi demandé à ce qu'il n'y ait plus qu'un directeur pour les trois centres de vie sociale (CVS) de la ville. Explications : « Rien n'est encore décidé au sujet de ces structures. Mais de toute façon, les CVS, ce n'est pas notre truc au Front national. Même le titre de "centre de vie sociale" a une connotation trop socialiste, voire soviétique. »

Au Pontet, le Téléthon n'a pas eu lieu cette année. La mairie a souhaité se désengager de l'événement. « Privée de la contribution logistique et financière de la municipalité, l'association, qui organisait depuis une décennie une course de 24 heures fédérant plusieurs centaines de participants, a décidé de jeter l'éponge. » Le forum des associations de la commune, prévu en septembre, a également été annulé « pour des raisons économiques ».

Autre angle d'attaque : retirer des avantages sociaux jugés trop coûteux. A Béziers, Robert Ménard a pris la décision de remplacer l'étude surveillée du matin en primaire par un simple accueil et de réserver celui-ci aux enfants dont les deux parents travaillent. Pour justifier cette mesure qui touche les populations les plus fragiles, Robert Ménard répond : « Je ne crois pas qu'il y ait des tonnes de rendez-vous pour des entretiens d'embauche avant 8h30 ! Et si le cas se présente, nous accorderons évidemment une dérogation ponctuelle pour accueillir l'enfant. » Pour info, il faut une bonne heure pour aller de Béziers à Montpellier (bassin d'emploi de la région) le matin.

Au Pontet, Joris Hébrard a supprimé la cantine gratuite pour les plus pauvres, pour les « responsabiliser » et leur « montrer que tout n'est pas gratuit ». Cela représente 30 000 euros d'économies dans un budget de 50 millions. A la

mairie, même façon ironique et spéculative de raisonner que Robert Ménard : « Ça m'étonnerait que des gens ne puissent pas payer 1,57 euro par jour », a déclaré Xavier Magnin, directeur de cabinet du maire FN. Ainsi que « les petites rivières font les grands fleuves ».

Enfin, à Béziers encore, Robert Ménard a décidé de lancer une mutuelle sociale « au contrat de base très avantageux » au service des habitants de sa ville. Il faut attendre de voir si le dispositif va marcher (cela dépend du nombre d'habitants qui souscrivent). Mais selon nos informations, la mutuelle a été montée par un ancien chanteur de rock néonazi, Robert Ottaviani.

Sécurité

A Béziers, Robert Ménard a limogé dès son arrivé le chef de la police municipale. Il a aussi créé dix postes de policiers municipaux (il prévoit, à terme, 40 postes en plus).

Quelques semaines plus tard, le maire soutenu par le FN a mis en place un couvre-feu : un arrêté qui interdit aux mineurs de moins de 13 ans de circuler dans la rue, sans être accompagné – de 23 heures à 6 heures du matin. La mesure ne concerne que deux zones sensibles : l'hyper-centre de Béziers et la Devèze, la cité de la ville.

Le premier texte, qui prévoyait une amende, n'était pas conforme à la loi. Il prévoit désormais des poursuites contre les parents. Comme le note Le Point : pour contrôler l'identité, et donc l'âge d'un mineur qui se promène seul le soir, il faut procéder à un contrôle. Ce que la police municipale ne peut faire que si elle constate une infraction. La mesure est donc presque inapplicable.

A Hénin-Beaumont, Steve Briois avait fait de la vidéosurveillance une priorité, mais pour le moment, aucune des nombreuses promesses de campagne en matière de sécurité n'a été mise en place (ni les caméras, ni la brigade canine, ni le service d'aide aux victimes). Le maire a seulement fait passer un arrêté anti-mendicité qui a été annulé par le tribunal administratif. Jugé disproportionné. Sur son blog, il assure qu'il souhaite déposer un nouveau texte qui permettra « d'empêcher le racket des habitants par des enfants mineurs ».

Propreté et façades

A Orange, en vingt ans, le maire a transformé la

ville : elle est beaucoup plus propre et lumineuse, mais elle ressemble à un décor en carton-pâte.

Béziers poursuit exactement le même travail (André-Yves Beck, le collaborateur de Jacques Bompard pendant toutes ces années, passé chez Robert Ménard, y est peut-être pour quelque chose).

Robert Ménard a instauré une verbalisation de 35 euros pour les déjections canines. Il a aussi interdit d'étendre le linge aux balcons et fenêtres des immeubles visibles des voies publiques, sauf la nuit. Et de battre les tapis par les fenêtres. « Les façades ont un impact important sur l'attractivité économique et touristique de la ville et notamment en matière d'ordre esthétique », indique le texte de la mairie. Enfin, dernière trouvaille, Robert Ménard a pris un arrêté anti-crachats.

Communication

Au cours de l'université des jeunes du FN qui a eu lieu à Fréjus, une journaliste de Mediapart a été exclue de l'événement par le service d'ordre. Déjà, le soir de son élection, David Rachline, le jeune maire de 27 ans, avait demandé à ce qu'un journaliste de L'Express ayant enquêté sur lui ne puisse pas accéder à son point presse.

Robert Ménard, qui a un tempérament colérique, peut aussi décider de mettre un terme à une interview en une seconde quand une question ne lui plaît pas.

Sauvegarde de la civilisation

On trouve des mesures allant dans ce sens à Béziers, dont le maire est proche des identitaires. Au printemps dernier, Robert Ménard a offert aux écoliers de Béziers des blouses avec le blason de la ville... Pour le moment, seule une école privée catholique (l'école Sainte-Madeleine) a officiellement instauré cet uniforme.

Cet été, Robert Ménard a également organisé une grande messe dans les arènes de Béziers, à l'occasion de la feria. Rue89 y était : avec cette initiative, le maire a réussi à transformer l'arène de la ville en gigantesque lieu de culte à ciel ouvert. Lorsque le prêtre prononce « Que le Seigneur soit avec vous », les 5 000 personnes présentes dans l'arène répondent en chœur par « et avec votre esprit ».

De son côté, le loufoque maire d'Hayange, Fabien

Engelmann, a fait repeindre les wagonnets de mine de la ville aux couleurs tricolores, oubliant ainsi que des immigrés de seize nationalités s'étaient retrouvés au fond des mines de la région...

A Marseille, dans le septième secteur, le maire FN Stéphane Ravier a demandé à ses agents, via une circulaire, de ne jamais parler une autre langue que le français : entre eux ou avec les usagers (on retrouve la même initiative dans la mairie socialiste du XXe arrondissement de Paris).

A Fréjus et Hénin-Beaumont, le drapeau européen a disparu du fronton de l'hôtel de ville. Il n'y a plus que le drapeau bleu-blanc-rouge.

Politique à l'égard des musulmans

A Fréjus, David Rachline explique, assez gêné, qu'il est arrivé trop tard au pouvoir pour déposer un recours contre la mosquée de Fréjus, dont la construction est en cours depuis janvier (il avait promis, pendant sa campagne, la tenue d'un référendum).

Le jeune maire explique que deux recours sont néanmoins en train d'être étudiés. L'un émanant de la mairie de Saint-Raphaël qu'il ne trouve pas sérieux, et un autre venant de la préfecture du Var qu'il soutient. Aujourd'hui, le maire attend de voir quels seront les résultats de ces recours. Il espère que le projet sera stoppé. Alors, il lui semble que ce sera le bon moment pour organiser un référendum pour demander aux Fréjusiens s'ils veulent ou non d'une mosquée dans leur commune... Bref, David Rachline attend. Et une partie de l'extrême droite, qui se retrouve sur le site Fdesouche, est agacée.

A Mantes-la-ville, Cyril Nauth a, de son côté, stoppé le projet de vente d'un bâtiment destiné à devenir une salle de prière pour les musulmans (le processus était quasiment bouclé, ne manquait plus que le rendez-vous chez le notaire). La promesse de vente court jusqu'au 31 décembre. Le maire, très fâché avec l'AMMS (Association des musulmans de Mantes-Sud), s'apprête également à demander leur expulsion de la salle de prière actuelle (un pavillon situé boulevard Salengro). Le maire semble entretenir des relations plus cordiales avec l'organisation apolitique El-Fethe.

A Marseille, deux mosquées seront a priori construites dans les XIIIe et XIVe arrondissements, sans que Stéphane Ravier, maire

du secteur, ne puisse rien y faire. L'association La mosquée des Cèdres (XIIIe) a obtenu son permis de construire. Avant les élections, le collectif des musulmans du XIVe avait hérité d'un bail pour ériger son édifice culturel.

Plus globalement, Fabien Engelmann, maire d'Hayange et membre de Riposte laïque (organisateur des apéros saucisson-pinard), ne cache pas sa haine de l'islam. D'ailleurs, il revendique son droit au « blasphème ». Il a essayé de faire fermer une boucherie halal le dimanche, il a rejeté la proposition d'organiser des cours de danse orientale dans sa ville (« une activité incompatible avec le FN »), il s'est dit favorable au transfert des commerçants maghrébins du marché du centre-ville vers une zone plus « discrète » pour recréer le « bon vieux marché d'Hayange ». Le dimanche 14 septembre s'est tenue la première fête du cochon, mêlant des familles et des militants ultra.

A peine élu, dans un livre publié par Riposte Laïque, « Du gauchisme au patriotisme », le maire dénonce « l'idéologie mahométane », « en totale contradiction avec notre Constitution ». Le 4 avril, cinq jours après le second tour des élections municipales, Marine Le Pen a annoncé que les villes FN garantiraient, ou rétabliraient s'ils ont été supprimés, des menus avec porc dans les cantines scolaires. Une annonce qui n'est fondée sur rien. Comme le remarque Le Monde, à l'époque, « l'essentiel des cuisines centrales et des grands établissements scolaires proposent, depuis des années, des plats de substitution aux élèves qui ne mangent pas de porc ». Le système fonctionne très bien et personne ne s'en plaint.

Immigration et étrangers

A Villers-Cotterêts, la municipalité FN n'a pas souhaité organiser ni participer à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, le 10 mai dernier. Le maire, Franck Briffaut, a dénoncé une « autoculpabilisation permanente ». C'est à Villers-Cotterêts qu'est mort le général Dumas, en 1806, né esclave et devenu premier gradé de l'armée d'origine antillaise (le père d'Alexandre). La cérémonie avait donc une importance locale et nationale... La direction du FN n'a pas approuvé cette décision. Marion Maréchal-Le Pen a jugé qu'elle était « stupide ».

A Beaucaire, la première rentrée du maire Julien Sanchez s'est faite dans un climat inquiet. Il s'est alarmé dans un communiqué du « coût pour les

contribuables et la répercussion sur le niveau des enseignements de l'accueil d'élèves dits allophones ».

Sur une ville de 16 000 habitants, « ce sont ainsi 22 nouveaux élèves étrangers ne parlant pas français que je suis contraint d'accueillir dans les écoles de ma ville. [...] On se demandera après pourquoi de plus en plus d'enfants ne savent plus lire ni écrire en CM2 ».

Impôts

A Hénin-Beaumont, le maire FN Steeve Briois a baissé la taxe d'habitation de 10%. Une mesure qui devrait coûter 517 000 euros à la commune. Pour compenser, Steeve Briois prévoit « un vaste plan d'économies ».

A Béziers, Robert Ménard a fait voter une baisse des impôts locaux de quatre points. Le maire a souhaité que la baisse soit visible sur la feuille d'impôts (« On souhaite que les Biterrois voient la différence »). Selon Le Midi Libre, « pour le contribuable biterrois, la baisse (de 15 euros à 30 euros) sera surtout symbolique dans une ville où les impôts atteignaient déjà un niveau conséquent, mais pour les caisses municipales, cela représente un manque à gagner de 1,6 million d'euros environ ».

Salaires des élus

A Cogolin, commune de 11 000 habitants jouxtant Saint-Tropez, Marc-Etienne Lansade a estimé qu'il devrait toucher une indemnité de frais de représentation mensuelle de 1 250 euros en plus de son salaire, revalorisé de 15%. « Au total, cela va coûter 273 600 euros sur tout le mandat », a regretté Michel Dallari, qui dirige l'opposition divers droite, dans Le Figaro.

A Luc-en-Provence, ville de 9 500 habitants, Philippe de la Grange, qui continue de travailler à mi-temps, a décidé d'augmenter son indemnité de 15%. Une hausse qui s'applique aussi à ses adjoints. Selon Elisabeth Mariottini, élue d'opposition au Luc, cela représente une somme portée à 2 404,42 euros par mois pour le maire et à 961,77 euros pour les adjoints (selon le FN, cela représente respectivement 1 880 euros et 720 euros).

Ce sont, souvent, les petites phrases classées qui accompagnent les décisions des élus FN qui sont les plus marquantes... « Il a dit que les adjoints

touchent quand même moins qu'un étranger venant prendre sa retraite en France sans jamais y avoir travaillé », précise-t-elle.

Enfin, au Pontet, Joris Hébrard a battu tous les records en s'accordant une augmentation salariale de 44%. Fin juillet, l'édile a dû revoir ses indemnités à la baisse à la demande du préfet du Vaucluse. « Pour une ville de 15 000 habitants comme Le Pontet, les indemnités du maire ne peuvent excéder 65% du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique. » Début juillet, Xavier Magnin, chef de cabinet, nous avait écrit à propos de cette revalorisation : « Kiné de profession, ayant dû renoncer, de fait, à son activité pour se consacrer à son mandat de maire, Joris Hébrard m'a confié, que financièrement, c'était une très mauvaise affaire [de devenir maire] : il a vu ses revenus fondre de moitié... »

A Béziers, qui se démarque toujours un peu (savant mélange de mesures sociales et de sauvegarde civilisationnelle), Robert Ménard a baissé les indemnités de fonction du maire de 30%, ainsi que celles de ses adjoints et conseillers délégués. Il a également voté la diminution du parc automobile de service mis à disposition des élus. A Beaucaire également, Julien Sanchez a légèrement baissé les indemnités des élus.

Ambiance dans les équipes

Le FN a eu du mal à monter des listes pour les municipales. Parfois, cela s'est joué in extremis. On recrutait sur les marchés des gens qu'on connaissait à peine... Cette constitution des équipes, dans l'urgence, parfois dans la plus grande incohérence, mène à une forte instabilité des équipes municipales.

A Cogolin, le premier adjoint, policier municipal à Cannes, visé par une plainte pour violences dans le cadre de ses activités professionnelles, a dû démissionner.

A Mantes-la-ville, selon Le Point, c'est l'hécatombe : la quasi-totalité des cadres (une quinzaine des vingt au total) auraient quitté leurs fonctions.

Au Pontet, mauvaise ambiance aussi. Julien Tissot, le premier adjoint, est parti avant de revenir. Il y a quelques jours, deux élus, l'un FN, l'autre de l'opposition, ont eu des échanges vifs dans un restaurant de la ville. L'élue de l'opposition a déposé plainte à la gendarmerie.

Fin septembre, le maire FN a fait voter un nouveau règlement intérieur qui prévoit, entre autres, de limiter à trois minutes les interventions des élus de l'opposition.

A Marseille, selon La Provence, l'ambiance s'est tendue depuis l'arrivée d'Adrien Mexis, directeur de cabinet. « Résultat : cinq demandes de mutation supplémentaires, en plus des dix-huit reçues depuis le 30 mars. » Sur son blog, Adrien Mexis dément et invite « tout un chacun à venir constater la très bonne entente qui règne dans les services ».

A Béziers, l'ambiance se tend aussi. Selon Le Midi Libre, le premier magistrat a récemment affirmé sa volonté de livrer « une véritable chasse aux différents abus aux quatre coins de l'hôtel de ville ». « L'édile a joué de la menace en prévenant qu'il se rapprocherait du conseil de l'ordre si des médecins – "trop bien connus" – perduraient dans l'établissement de certificats médicaux de complaisance. » Les recrutements seront exceptionnels, le cas de la police municipale étant à part, les départs à la retraite pas remplacés, un nouvel organigramme présenté pour plus d'efficacité, les postes de « directeurs de pôles » supprimés.

Selon le quotidien, la série d'annonces a laissé sans réaction la salle. Pas d'applaudissements, pas de contestation, le grand silence.

Enfin, à Hayange, c'est un spectacle de chaque instant. L'adjointe de Fabien Engelmann, Maria da Silva, a été limogée du conseil municipal après que son mari a révélé, devant les caméras de Canal+, des irrégularités de financement pendant la campagne – des prêts personnels que l' élu ne lui aurait pas remboursés.

Dans la foulée, deux autres adjoints, soutenant Maria da Silva et contestant la régularité de son éviction (vote contesté), ont été congédiés. « Je ne peux pas continuer à travailler comme ça avec des gens qui me poignent dans le dos », a justifié le maire FN.

Petits actes d'autorité

A Hayange, selon Le Monde, le maire FN Fabien Engelmann, militant de la Fondation Brigitte Bardot, a fait installer un pigeonnier à la mairie. Le journal écrit : « Adeptes de Facebook, il ne rate rien des messages postés par ses équipes et n'hésite pas à convoquer ceux qui émettraient des avis critiques à son encontre. Surtout, il refuse de siéger au sein de la communauté d'agglomération,

au prétexte qu'il n'a pas obtenu un poste de vice-président. »

A Cogolin, Marc-Etienne Lansade a voulu baptiser, en plein été, une nouvelle aire de stationnement « Maurice Barrès » (député et académicien antisémite et antidreyfusard qui n'a aucun lien avec la ville). Attaqué par l'opposition, le maire s'est justifié en expliquant avoir habité, toute son enfance, « à deux pas de la rue Maurice-Barrès à Neuilly ». C'est finalement un parking en construction qui devrait être baptisé ainsi.

Au Pontet et à Béziers, le journal municipal et le site internet de la mairie sont devenus des outils de propagande. Le maire du Pontet s'explique ainsi : « Comme je ne peux pas compter sur la presse pour parler de la politique que je mène, je le fais sur le site de la mairie. »

Business

A Fréjus, selon une enquête de Mediapart, de juteux contrats ont été remportés par des sociétés proches de l'extrême droite. « Après la victoire, les habitants ont vu débouler une société d'événementiel baptisée La Patrouille de l'événement, basée à Paris, mais qui dispose d'une adresse à Fréjus », écrit Mediapart. Cette boîte a été montée par des anciens du GUD.

A Béziers, Robert Ménard a inauguré en septembre une mutuelle sociale réservée aux habitants de Béziers. C'est Robert Ottaviani, ex-cadre FN et ancien membre d'un groupe de rock identitaire, qui a travaillé sur le dossier.

A Béziers toujours, la commune inaugure un cycle de conférences. Le premier invité de la ville est Eric Zemmour. Le suivant sera Philippe de Villiers. Comme indiqué sur l'affiche annonçant la conférence (gratuite) d'Eric Zemmour, le but de ce cycle est de « libérer la parole ». Robert Ménard veut fermer le « robinet d'eau gluante de la pensée unique ».

Business II

A Hayange, le maire FN Fabien Engelmann est soupçonné d'avoir financé sa campagne de façon malhonnête. En août dernier, devant les caméras de Canal+, le mari d'une de ses adjointes, Maria da Silva, est venu lui réclamer de l'argent (« C'est quand que tu me rends mes sous que j'ai prêtés pour la campagne ? »). Lui et sa femme, Maria da Silva, auraient payé des frais de leurs poches

(environ 3 000 euros pour l'impression de tracts, notamment). Sommes qui n'auraient pas non plus été déclarées à la Commission des comptes de campagne.

L'adjointe a été éjectée du conseil municipal quelques jours plus tard et elle a porté plainte dans la foulée. La pratique est illégale et pourrait condamner l' élu à une peine d'inéligibilité. Le maire d'Hayange est désormais visé par une enquête préliminaire engagée par le parquet de Thionville, en Moselle.

Rue89 LE NOUVEL **Observateur**

En mars, onze communes ont élu des maires Front national ou apparentés. Quelles décisions ont-ils prises depuis leur élection ? Sécurité, impôts, attitude à l'égard des étrangers : explorez leur politique point par point.

Appli

Le 30 mars, deuxième tour des municipales, onze villes sont remportées par le FN (douze si on compte le petit village picard de Hamel).

Que s'est-il passé dans ces villes durant ces six derniers mois ? Les mesures prises par les mairies FN ont plutôt été d'ordre symbolique (ou cosmétique). Le drapeau européen a été retiré de quelques frontons, un arrêté anti-crachats a été voté, un festival electro annulé...

Le plus souvent, l'action du FN (à consulter dans l'appli ci-dessus) ne relève pas du « fascisme à nos portes » mais du théâtre de boulevard – certaines villes PS ou UMP doivent souffrir des mêmes maux.

Deux exceptions : à Mantes-la-ville et à Hayange, où les maires FN prennent des décisions complètement hors de contrôle et potentiellement dangereuses – le reste de leur mandat va être long pour la direction du FN et une partie des administrés.



La messe aux arènes de Béziers (Hérault), le 13 août 2014 (Laura Wojcik/Rue89)

Et puis il y a Béziers, où Robert Ménard, maire soutenu par le FN, copie-colle la politique de Jacques Bompard à Orange (Ménard est d'ailleurs conseillé par le même homme).

Pour redonner sa superbe à Béziers, le maire applique une politique de « bon sens » où les bons sont récompensés et les méchants corrigés. Vingt ans de cette politique à Orange ont créé une ville étouffante où règne la ségrégation.

LE NOUVEL
Observateur

A Suivre...
La Presse en Revue